

Ecole publique primaire
La Roche Blanche
Rue de la Roche Blanche
44350 – SAINT- MOLF

☎ : 02.40.62.59.69

✉ : ce.0440865b@ac-nantes.fr

PROCES VERBAL du CONSEIL D'ECOLE n°3
du 06 juin 2019

Le quorum étant atteint, la séance débute à 18 h 00.
La secrétaire de séance est Mme Janel (enseignante)
La présidence du conseil est assurée par Mme Micou (enseignante).

Membres absents excusés : Mmes Rozier (Inspectrice de l'Education Nationale), Gérard Christine (Directrice de l'école), Corazza Jessika, le RASED, Mr BOUCHAIS Arnaud.

Membres présents :

Municipalité : M. Delorme, Mr Bréhat (adjoint au maire en charge du Cadre de Vie), Mme Goulène-Henry (DDEN)

Représentants des Parents d'élèves : Mmes GUIHARD Alice, BOULET Ségolène,
Mrs MIKOLAJCZYK François, EYCKEN William.

Enseignantes : Mmes Girard-Perrigault, Meunier, Treillard, Micou, Janel, Guichet

1 - Approbation du compte rendu du Conseil d'école n°2 du 04.03.19

Mme Micou propose au conseil l'approbation du compte-rendu du Conseil d'école n° 2 du 04/03/2019. Celui-ci est approuvé.

2 - Conseil d'enfants

Les enfants n'ont pas retenu de demandes suite au conseil d'enfants.

3- Effectifs prévisionnels

25 départs en CM2

+ 4 départs (déménagement ou autre)

A ce jour, 23 inscriptions effectives en maternelle et 2 en attente de dossier mairie

3 inscriptions en attente en élémentaire

Effectif prévisionnel à ce jour : 170 élèves : 72 maternelles et 98 élémentaires.

Les répartitions seront faites fin juin, mais elles restent toujours modifiables jusqu'à la rentrée en fonction de nouvelles inscriptions ou départs.

Qu'en est-il des constructions à venir ?

Les ventes se font à un rythme soutenu à Saint-Molf. Un lotissement de 11 maisons est notamment en projet derrière l'école.

Les demandes de dérogations vers d'autres communes sont systématiquement refusées. Le développement de l'économie dans la commune de Saint-Molf devrait avoir une influence positive au cours des années à venir sur l'effectif de l'école.

4 – PPMS et constat exercice attentat intrusion.

Exercice fait le 02.04.2019 en présence d'un référent de la police intercommunale.

Le signal est toujours déclenché par SMS. Mais comme nous l'avons déjà signalé plusieurs fois par le passé, les enseignants ne regardent pas leurs portables en classe.

L'exercice était prévu, mais malgré cela, 4 classes ne se sont pas confinées car les enseignantes n'ont pas entendu leur téléphone.

Si l'exercice avait été fait de manière inopinée, il est probable que personne ne se soit confiné.

Problème du déclenchement de l'alerte-intrusion : utiliser les téléphones portables ne s'avère pas efficace. Il faudrait un autre moyen d'alerte : signal lumineux, sonore ?

Pour les classes qui ont entendu le signal, la mise en sûreté a été très rapide (2 minutes) et très silencieuse sauf une classe de maternelle où il y a eu quelques brefs petits cris.

Pour l'élémentaire chaque enseignant et chaque enfant a tenu son rôle (fermetures des lumières, des portes à clé, des rideaux...)

Pas trop de stress en élémentaire : les enfants sont entraînés et savent que c'est un exercice. Par contre ils ne savent pas à quel moment de l'année il interviendra.

En maternelle, les enfants savent également qu'il s'agit d'un exercice : ils sont les chevreaux et ne doivent pas se faire attraper par le loup. Malgré cela, il y a un peu de stress, car « l'intrus » essaie de rentrer, secoue les poignées de porte, tape sur les vitrages et revient de temps en temps.

Les élèves en situation de handicap ont bien été pris en charge.

La mairie va se renseigner auprès d'autres structures pour voir ce qui se fait et trouver une solution efficace.

5- Ajustement du règlement intérieur.

Ce nouveau règlement doit également comporter une charte numérique. Cette charte départementale a été élaborée par l'équipe numérique départementale. Elle est en cours de validation et sera très prochainement disponible.

Le règlement intérieur est voté à l'unanimité.

6 – Règlement de fonctionnement des membres du conseil d'école.

Remarque d'un parent : le fait que le temps périscolaire doive être évoqué en conseil d'école est une bonne chose.

Le règlement est voté à l'unanimité.

7 – Avancement du PEDT de la commune.

Monsieur Legendre nous informe : le PEDT est en réflexion avancée et devrait être instruit par le GAP (Groupe d'Activité Départemental) pour se mettre en place au début de l'année scolaire s'il est validé. Nous en reparlerons plus en détail au prochain conseil d'école.

M. Delorme précise : Le 22 mai, une commission a eu lieu au niveau national. La trame générale existe. Le PEDT est la traduction de ce qui existe aujourd'hui, avec les changements qui ont eu lieu suite aux modifications des rythmes scolaires. Cf document transmis par M. Delorme.

Le PEDT sera opérationnel à la rentrée.

Les retours assez nombreux à l'enquête de satisfaction menée par le service Enfance Jeunesse auprès des parents vont servir à alimenter la réflexion de la commission PEDT. Le résultat de l'enquête est très satisfaisant, les parents se sentent concernés.

M. Delorme demande aux membres du conseil de ne pas hésiter à faire part de leurs réflexions, à la lecture du document transmis.

L'équipe enseignante se pose la question de la place de l'école dans le PEDT.

Demande d'une enseignante : dans le cadre du PEDT, serait-il possible à l'école d'utiliser le mur d'escalade du gymnase ? Un financement serait nécessaire pour rémunérer les animateurs escalade.

8 – Projet « Mur » 2019-2020

Projet CP-CM : faire un mur peint sous le préau sur le thème du vivre ensemble.

Demande de Mme Treillard à la mairie : couvrir le mur de bois, et fournir des petits morceaux de bois que les enfants utiliseront pour faire une mosaïque.

9 – Budgets transport et sorties

Lors du premier conseil d'école nous avons dit que les budgets alloués pour les « transports », « sorties » et « spectacles » ne suffisaient pas à ce que tous les enfants bénéficient d'un PEAC complet. En effet, les musées, théâtres, cinéma ou autres, demandent un coût de transport conséquent contrairement aux enfants des grandes villes pour lesquels les transports en commun sont souvent gratuits ainsi que les musées.

Par ailleurs, les CM2 ont des déplacements supplémentaires : collège de Guérande, permis vélo à La Turballe. C'est pourquoi cette classe finance ses projets de sortie par des actions, mais cela est très lourd en temps, en comptabilité et en énergie.

Madame Gérard a fait parvenir, il y a quelque temps, une demande de budget qui devait passer en commission. Quelle a été la réponse des élus ?

Concernant le projet de mutualisation d'un spectacle de Noël avec Mesquer et La Turballe : cela ne nous paraît pas judicieux. En effet, le spectacle de Noël n'est pas une obligation en soit. De plus ce spectacle peut revêtir des formes variées selon le niveau de classe : conteurs, musique, marionnettes La plupart du temps en CM, nous allons soit au théâtre, cinéma ou concert au cours de l'année pour enrichir le PEAC. La forme que nous choisissons est en lien avec les projets de classe et travaillée en amont et/ou en aval. Il va être difficile d'accorder plusieurs écoles sur un même projet. Nous préférons donc garder ces 4,50 €.

Réponse de M. Delorme :

La mairie vise à :

- Essayer d'améliorer le service sans vouloir s'immiscer dans les choix des enseignants, avec un budget non extensible en mutualisant avec des communes voisines. La demande d'augmentation du budget transport et sorties (17,50 € plus 4,50€ par enfant) est refusée.

- Il faudrait davantage de transparence de la part de l'école sur la façon dont les fonds sont utilisés sur le compte de la coopérative scolaire.

Ni l'équipe enseignante, ni les parents, ni Mme Goulène-Henry ne comprennent cette interrogation. Ce point devra être éclairci avec Mme Gérard qui possède toutes les informations concernant les comptes.

Par ailleurs, la mairie se demande ce qu'il adviendra de la BCD lorsque nos anciens collègues en retraite n'interviendront plus pour couvrir les livres, les informatiser et gérer le prêt.
Réponse des enseignantes : la BCD est un outil pédagogique qui est utilisé régulièrement par l'ensemble des classes. Bien que l'intervention de M. et Mme Matejka soit un plus appréciable, elle continuera de fonctionner avec chaque enseignant comme dans toutes les autres écoles.

9 – Investissements effectués et/ou éventuels.

Dans le cadre de la mutualisation des espaces dans les salles de maternelle et pour répondre aux instructions officielles, Mmes Micou et Janel souhaitent mettre en place un coin de motricité permanent où les plus petits pourraient évoluer en fonction de leurs besoins. Elles prévoient l'achat d'une structure d'environ 850€ dont elle demande le financement par la mairie.

Réponse : la question va être étudiée.

10 – Travaux divers effectués et/ou éventuels.

- Un diagnostic du parc informatique a été fait. Le parc est obsolète. Pour la globalité de l'école, il faudrait prévoir un budget de 8 200€. La mairie a établi des priorités et a prévu un échelonnement : 2352€ sont prévus pour 2019/2020.
- Remplacement de la clôture du côté de la rue de la Roche Blanche
- Clôture de la cour de maternelle
- Entretien de la maisonnette sur la cour de maternelle (peinture)
- Réfection de l'installation électrique
- Réfection de la salle A5 et vestiaires proches de la classe B2.
- Réfection du sol de la classe A6 dont le carrelage se soulève
- Bacs à sable en maternelle : pas de budget prévu pour 2019/2020. Il faudra compter environ 3000€.

- En réponse à la question d'un parent au conseil précédent concernant la sécurité aux abords de l'école, des coussins berlinois (projet à présenter au conseil régional) sont prévus rue de l'Océan.

- Demande : baisser les crochets pour accrocher les jeux de cour dans les toilettes

9 – Questions diverses

- Les enfants sauront-ils dans quelle classe ils seront avant la fin de l'année ?
- Réponse : Les effectifs pouvant être modifiés en cours d'été, les listes ne sont pas définitives en fin d'année.
- La photo de classe peut-elle être faite en début d'année ? Oui, cela ne pose pas de problème.
- Les portraits individuels sont-ils possibles ? Non, cela n'est pas légal.
- La cantine à 1€ sera-t-elle mise en place à Saint-Molf ? M.Delorme : après étude de la question, cela ne paraît pas pertinent.
- Harcèlement à l'école : les enseignantes vont-elles être formées ? Pour l'instant, elles ne le savent pas, le plan de formation pour l'année prochaine ne leur ayant pas été encore présenté.
- Plaques : « Ici commence la mer ». Cap Atlantique se propose d'intervenir à l'école en septembre pour une information citoyenne auprès des élèves.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

La Présidente

La Secrétaire de séance

Mme. MICOU

Mme Janel